

B. LES ACTIONS

ACTION N° 5.1.1 : DÉFINIR ET STRUCTURER LA GOUVERNANCE DE MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA



LES CONSTATS	LES OBJECTIFS
<ul style="list-style-type: none"> ✧ Un schéma d'actions et non d'intentions ✧ Des acteurs et décideurs pas toujours bien définis ✧ Un manque d'échanges et de bilans réguliers sur la mise en œuvre du schéma 	<ul style="list-style-type: none"> ✧ Garantir la mise en œuvre des actions du schéma ✧ Assurer le contrôle régulier et la mise à jour des actions du schéma

	QUOI ?	COMMENT ?
A- Structuration de la gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> ✧ Mise en place d'un Comité de Pilotage de suivi du schéma 	<ul style="list-style-type: none"> ✧ Définition de la composition du COFIL ✧ Périodicité des sessions du COFIL : une fois par an

Pour qui ?

- ✧ Le Conseil général et ses partenaires institutionnels

Par qui ?



Avec qui ?

- ✧ Les partenaires institutionnels

ACTION N° 5.1.2 : CONSTRUIRE UNE DÉMARCHE DE SUIVI, DE VEILLE ET D'ÉVALUATION DU SCHÉMA



LES CONSTATS	LES OBJECTIFS
<ul style="list-style-type: none"> ❖ Un schéma d'actions et non d'intentions ❖ Une mise en œuvre parfois partielle sans suivi régulier ❖ Une mise à jour des données et des actions parfois délaissée 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Garantir la mise en œuvre des actions du schéma ❖ Faire vivre et faire évoluer le schéma tout au long de son application ❖ Anticiper et faciliter son évaluation au terme des 5 ans

	QUOI ?	COMMENT ?
A- Mettre en place une veille et une démarche de recherche continue sur toute la mise en œuvre du schéma	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Accompagner les porteurs de projet grâce à un suivi et une veille documentaire ❖ Développer et adapter aux besoins la veille et le benchmark sur les solutions innovantes dans l'acceptation du handicap et de la dépendance ❖ Proposer aux acteurs et porteurs de projet une information régulière sur les aspects réglementaires 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Mise en place d'un comité technique avec au moins une réunion par semestre
B- Organiser le suivi du schéma et évaluer	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Se doter de moyens pour le suivi et l'évaluation des actions 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Construction outils de suivi ❖ Tableau de bord d'indicateurs

Pour qui ?

- ❖ Le Conseil général et les membres du COPIL

Par qui ?



Avec qui ?

- ❖ Des représentants des groupes de travail